



Kelou ar Vro

BULLETIN MUNICIPAL DE PEUMERIT - NUMÉRO 24, JUILLET 2011

Editorial : L'avenir des petites communes en question

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration, précisera les orientations en matière de logements, d'environnement, de développement économique et commercial des quatre communautés des Communes de l'ouest Cornouaille pour les vingt ans à venir.

La déclinaison des lois successives : lois littoral, grenelle, de modernisation de l'économie et de l'agriculture, servent de cadre juridique à l'instruction de ce dossier. Le volet « logement » tend à concentrer l'habitat en des pôles urbains dotés en

services à la population et en transports collectifs.

Les petites communes, moins bien desservies, découvrent aujourd'hui le risque de passer « à côté » d'une croissance à venir. Ainsi, les cinq communes de moins de mille habitants, représentant quarante pour cent territoire du Haut Pays Bigouden, recevraient seulement vingt pour cent des futurs logements.

Les élus de Peumerit en ont débattu en mai et sollicitent le Sioca et la Communauté des Communes pour porter la part des nouvelles constructions des cinq petites communes à trente pour cent.

Autre fait majeur du Scot : la mise en conformité en deux ans des documents d'urbanisme au Scot va provoquer l'application de la loi « Littoral » à l'ensemble du territoire. Les hameaux verront leurs espaces constructibles disparaître et, concernant Peumerit, il ne restera guère que le bourg à bénéficier d'espaces constructibles.

La vigilance sur ce dossier est de mise pour les élus, tout comme l'urgence pour les particuliers à valoriser les terrains encore constructibles dans les hameaux.

Les informations sur le projet de Scot sont disponibles sur le site du Sioca : <http://www.sioca.fr/>, ou en mairie.

Le club des retraités : une nouvelle jeunesse

Le club s'est étoffé de huit nouvelles recrues depuis le début de l'année, portant le nombre d'adhérents à 32.

Le 17 mai, la sortie à l'Île Tristan a réuni 21 personnes. Après l'intéressante visite guidée, tout le monde s'est retrouvé autour d'une table bien conviviale avant de continuer par la découverte de sites comme la chapelle de Kérinec, l'allée couverte de Poullan-sur-Mer, des sites proches et pourtant méconnus de la plupart d'entre nous.



Le 22 juin, la nouvelle activité « atelier floral », a regroupé 11 personnes dans la salle Kreis Ker, pour la composition d'un bouquet réalisé avec les fleurs du jardin. Une prochaine séance est prévue à la rentrée.

Le souhait serait de renommer le « club des retraités ». Une nouvelle appellation plus fédératrice, dans un esprit de partage et d'échange serait la bienvenue. Toutes les propositions de nom seront étudiées par le club.

Rejoignez le club et ensemble créons de nouvelles activités !

Une inauguration conviviale et réussie !

C'est le 8 juin qu'a eu lieu l'inauguration des locaux rénovés de la commune en présence de Pierre Maille, président du conseil général (CG29), et de Michel Canevet, président de la communauté de communes du haut pays bigouden (CCHPB). Les visites ont concerné la quatrième classe (2008), l'installation d'un des deux TBI (tableau blanc interactif), le terrain multisports (2009), les salles jeunesse et réunion du bâtiment Kreis Ker (2011). Ces équipements nouveaux et rénovations donnent au bourg un nouveau visage, plus aéré et plus fonctionnel.



coupé de ruban devant la salle jeunesse

Finances communales

L'année 2010 est marquée par une baisse de l'excédent de fonctionnement : les charges restent stables mais les recettes accusent une baisse de 25 700€. C'est le poste « droits de mutation », taxe sur les transactions immobilières, qui se réduit de près de 10 600€ en un an et de 18 654€ en deux ans. Il conviendra donc de rester prudent dans les investissements à venir pour garder l'autofinancement suffisant.



Tableau d'évolution de l'excédent de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses (en €)	294 089	289 894	316 712	339 876	329 227	359 524	359 020
Recettes (en €)	353 428	362 564	384 650	414 780	418 029	448 680	422 980
Excédent (en €)	59 339	72 670	67 938	74 904	88 802	89 156	63 960

Taxes locales 2011

Le conseil municipal adopte une revalorisation de 1.5% pour les trois taxes.

Les taux deviennent les suivants :

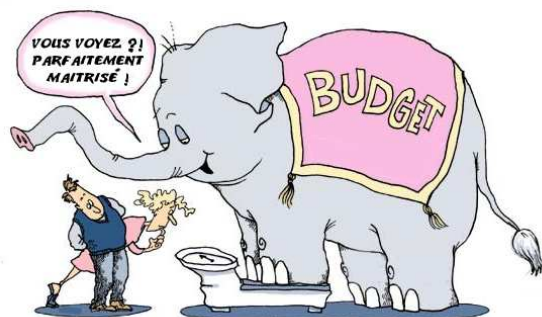
Taxe d'Habitation : 9,45 %

Foncier Bâti : 11,06%

Foncier Non Bâti : 31,30 %

Au chapitre de l'investissement, le programme de rénovation de l'ancien presbytère est terminé. Le montant total des travaux est de 515 000€, dont 168 861€ pour les deux salles « jeunesse » et « associative ».

Les subventions notifiées par le Conseil général, l'état (DGE), la réserve parlementaire sont de 69 512€. Un fonds de concours de 50 000€ est accordé de la part de la Communauté des communes. Les loyers des quatre appartements vont équilibrer l'opération qui sera donc indolore pour les finances communales.



Calendrier scolaire 2011 – 2012

Ce calendrier s'applique aux écoles maternelles et primaires ainsi qu'aux établissements du second degré du département. Il correspond au calendrier national.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Dans les écoles maternelles et primaires publiques du Finistère, le vendredi 18 mai 2012 ne sera pas travaillé (pont de l'Ascension) ; en contrepartie la classe aura lieu le mercredi 9 mai 2012.

Congés d'été	samedi 2 juillet 2011	
Rentrée des enseignants	vendredi 2 septembre 2011	
Rentrée des élèves	lundi 5 septembre 2011	
Vacances de la Toussaint	samedi 22 octobre 2011	jeudi 3 novembre 2011
Vacances de Noël	samedi 17 décembre 2011	mardi 3 janvier 2012
Vacances d'hiver	samedi 11 février 2012	lundi 27 février 2012
Vacances de printemps	samedi 7 avril 2012	lundi 23 avril 2012
Vacances d'été	jeudi 5 juillet 2012	mardi 4 septembre 2012

Jeunesse

Pour la rentrée scolaire de septembre les animations jeunesse de l'Ulamir vont se poursuivre avec peut être quelques modifications. Ces changements seront présentés aux familles, aux jeunes et aux élus au cours de rencontres sur la première quinzaine de septembre afin de vérifier si ces modifications correspondent aux attentes de tous. Les rendez-vous possibles : pour les primaires (CE2 à CM2) les mardis soir de 17h à 18h30 ; pour les collégiens, rendez-vous à la salle jeunesse le vendredi de 17h à 19h avec la possibilité ponctuelle ou en fonction des demandes de faire une ouverture plus tardive (jusqu'à 22h par exemple). L'accès à la salle jeunesse est également possible sur les heures d'ouvertures de la mairie en récupérant la clé auprès du secrétariat, qui effectue un état des lieux avant et après la restitution des clés. Contact et renseignements Ulamir du Goyen 02.98.54.54.20 ou 06.83.28.03.31. Voir aussi :

<http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.com/>

Transport scolaire

Avec le déplacement de la station d'arrêt autocar du centre-bourg sur la Place des 3 frères Leroux et sa mise aux normes handicapés, nous informons la population de l'inversement du sens de rotation du ramassage scolaire.

L'abri du Rest sera transféré sur la patte d'oie de Saint - Joseph en remplacement de l'existant.



Listes électorales. Si vous avez emménagé à Peumerit cette année, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Infos aux arrivants et partants. La Mairie de Peumerit vous remercie de signaler tout changement d'adresse.

Kelou ar vro

Elaboré et distribué par la commission
« Communication »

Mairie de Peumerit

I, Hent Jean Cariou, 29710 Peumerit
Téléphone : 02 98 82 91 51
Télécopie : 02 98 82 91 11
Messagerie : mairie.peumerit@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.peumerit.fr>
Numéro de publication : 377CG01



Etat Civil – 1^{er} semestre 2011

Naissance :

14 juin : Taïm BLO-SAPIEN

Décès :

14 janvier : M. Daniel BRIGANT
15 février : Mme Simone SIMON
27 février : M. Michel HAMON
7 mai : Mme Bernadette LE GOUILL, ép. JEGOU
10 mai : M. Corentin GENTRIC
29 mai : Mme Marie-Claire BOURDAIS, ép. SCHULZ

Sites internet utiles pour les formulaires en téléchargement et informations

<http://www.service-public.fr> – <http://www.finistere.pref.gouv.fr> - <http://www.acte-naissance.fr> - <http://www.quimper.caf.fr/>

<http://www.impots.gouv.fr> - <http://www.viaoo29.fr> (transports collectifs en Finistère)

Site internet de la commune : www.peumerit.fr

Parc animalier : www.parc-la-pommeraiie.com

Horaires d'été de la mairie, service administratif : du 25 juillet au 19 août, ouverture de 8h30 à 12h30.



L'É.R.R.L. de la fontaine

C'est avec un bel esprit d'ouverture que Jean-Yves m'a reçu à Kerguelmès sur son exploitation avicole flambant neuve.

Profitant d'une nécessité de mises aux normes sur leur installation laitière, dans laquelle ils se sont engagés plus de 30 ans, Jean-Yves et Sylviane Le Brun ont choisi de bifurquer dans une voie nouvelle moins contraignante, inédite sur le village de Peumerit : le poulet à label rouge.

En effet, forts de leur expérience sur la polyculture et l'élevage, c'est sur près de cinq hectares qu'ils ont construit quatre bâtiments ultramodernes de 420 m², pouvant accueillir 4 400 poulets chacun : gestion automatisée de la température, de l'aliment, de l'aération, récupérateur d'eau de toiture, dix poulets/m², ouverture automatique des trappes...

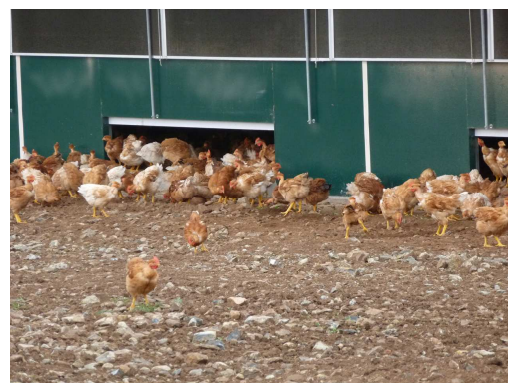
Les cous nus jaunes et noirs sortent quotidiennement à partir de 42 jours sur les 1,2 hectares de parcours bocager qui leur est réservé. L'ouverture des trappes est programmée à 9h le matin, la volaille pouvant s'ébattre toute la journée. Quatre-vingts jours seront nécessaires pour atteindre le poids demandé (2 100 grammes). C'est à travers le groupement des Fermiers de l'Argoat que ces agriculteurs ont choisi de s'orienter vers une démarche qualité exigeante se différenciant, par là-même, de la production standardisée.



La volonté de créer un outil moderne offrant une diversité d'adaptation possible sur d'autres types de volailles (dindes, pintades...), ou d'autres qualités (bio...), démontre le souci de valorisation du bocage local et d'adapter sa production à la consommation moderne. Elle favorise aussi la transmission du patrimoine.

A travers, peut-être, une journée porte ouverte programmée plus tard, Jean-Yves et Sylviane auront à cœur

de montrer que derrière les frigos des grandes surfaces, il y a des hommes et des femmes qui travaillent et portent attention à la qualité de l'animal.



Assainissement collectif au bourg : le calendrier se précise

La Communauté des communes vient de transmettre le dossier de consultation des entreprises pour la création d'un réseau et d'une station au bourg. Les entreprises doivent répondre pour le 30 septembre, dernier délai et l'entreprise la mieux disante sera retenue vers la fin octobre. Il s'agira ensuite de planifier les travaux, sans doute dans l'hiver 2011-2012.

Dès que ces travaux se préciseront, une réunion d'information se tiendra à la salle polyvalente afin de répondre aux interrogations des résidents du bourg, premiers concernés.

Le coût de raccordement à l'égout (PRE), valeur 2010, est à ce jour, sauf cas particulier, de 3 200 euros pour une

nouvelle habitation et de 1 000 euros pour une habitation déjà existante. Les particuliers ont un délai de deux ans pour se raccorder s'ils sont dans une construction ancienne. Si la construction est récente, une dérogation peut être demandée, pour une durée maximale de 10 ans à partir de la construction de l'habitation, et à condition que l'installation d'assainissement individuel soit aux normes.

Les travaux réalisés dans la partie privative, pour raccorder la fosse existante au nouveau réseau, sont à la charge du particulier. En outre, l'abonnement et le tarif d'assainissement collectif selon les mètres cubes d'eau consommés aboutissent à une facturation par le délégataire selon les modalités ci-dessous.

La municipalité travaille déjà au futur lotissement de Parc Géot, qui sera doté de l'assainissement collectif.

	Eau		Assainissement	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation
Exploitant	29,88 € H.T	0,61 € H.T / m3	20 € H.T / an	0,35 € / m3
Collectivité	44,84 € H.T	0,81 € H.T / m3	28,10 € H.T / an	1,28 € H.T / m3
Exploitant - Collectivité	74,72 € H.T	1,41 € H.T	48,10 € H.T / an	1,63€ H.T / m3
Pour 120 m3/an	243,92 € H.T		243,70 € H.T	
TOTAL eau + assainissement	487,62 H.T soit 583,20 € TTC			

Ordures ménagères

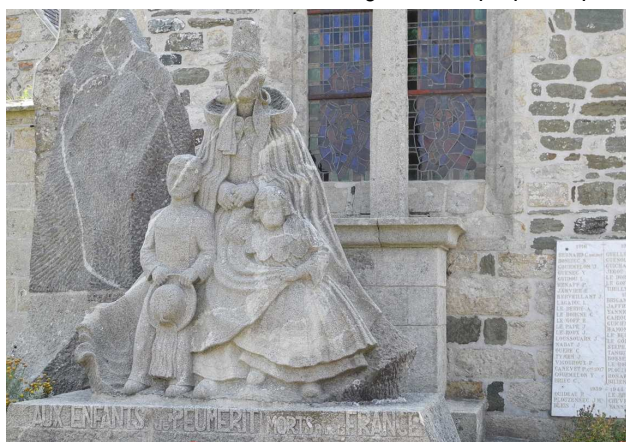
A des fins d'économie de gestion sur les circuits de ramassage des OM, la CCHPB a décidé de supprimer les arrêts chez les particuliers au bénéfice des lieux de collecte collective. Il importe donc à chacun de se conformer et de placer ses OM dans les bacs prévus à cet effet. Il est rappelé que seules les OM ensachées sont à placer dans ces conteneurs, le reste étant à trier. Nous informons également que les sacs de tri sélectif sont disponibles à la demande



L'histoire du monument aux morts

La Bretagne compte quelques monuments aux morts dits « pacifistes » appelés ainsi car ils ne représentent pas une scène évoquant directement la guerre. En général le sculpteur a choisi de montrer ceux qui sont restés au pays et qui pleurent soit un fils soit un mari ou un père.

Le monument érigé en 1985 à Peumerit est de ce type. Il a été construit en remplacement du premier monument en mauvais état représentant un soldat (visible sur un dessin dans la salle du conseil municipal). L'auteur est Guy Pavec de Landudec, sculpteur et tailleur de pierre. Une autre de ses œuvres est visible dans le cimetière de Lababan à Pouldreuzic.



Guy Pavec : « Il y avait un monument aux morts à Peumerit mais c'était une statue de soldat faite d'une fine feuille de bronze remplie de plâtre. Il y eut une première tempête qui l'a fêlée puis une autre qui l'a décapitée.

Les élus ont cherché à la remplacer mais ont trouvé dans les

catalogues que le prix était trop élevé par rapport à la qualité. Ils m'ont donc demandé de leur fournir une œuvre en granit.

Après avoir visité les monuments de Penmarc'h et de Pont-l'Abbé, le Maire, Daniel Brigant, et le premier adjoint Louis Lagadic, ont proposé que la sculpture représente une bigoudène car c'est elle qui est restée au pays remplacer l'homme parti à la guerre. Pour le costume, j'ai choisi 1920, la hauteur de la coiffe l'atteste. Elle porte également un « mantell ganut » ou cape de veuve. Elle est accompagnée d'un garçonnet entre sept et douze ans, d'après sa veste avec manches et boutons, et d'une fillette de moins de sept ans portant un bonnet.

Je suis allé dans la carrière abandonnée de Daoulas chercher les blocs nécessaires : le granit de Kersanton possède un grain fin et facile à sculpter.

Une fois démonté l'ancien monument, il y eut des plaques portant les noms des morts des deux guerres. Celles-ci ont été par la suite fixées sur le mur de l'église, de part et d'autre de la croix. »